

10 RÉGLES POUR LES TRAVAILLEUR.S.E.S À DOMICILE



En pleine recrudescence, de nombreuses attaques ciblent les particuliers mais aussi les entreprises et les administrations. Elles visent à obtenir des informations personnelles afin de les exploiter ou de les revendre (données bancaires, identifiants de connexion à des sites marchands, etc.). Hameçonnage et « Rançongiciel » sont des exemples connus d'actes malveillants portant préjudices aux internautes.

Travailler chez soi, c'est l'occasion de s'assurer de sa sécurité informatique.

Parce que vos données sont importantes et que la sécurité du système d'information du Département de la Seine-Saint-Denis est essentielle pour accomplir ses missions de services publiques, adoptons les bons réflexes suivants :

1. CHOISIR DES MOTS DE PASSE DIFFÉRENTS ENTRE PERSO ET PRO

Définir son mot de passe avec au moins 8 caractères :

- ▶ Mélangeant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux,
- ▶ N'ayant aucun lien avec vous comme votre nom, date ou lieu de naissance,
- ▶ Ne réutilisez pas le mot de passe professionnel sur des sites personnels.

Conseil + : passer dès à présent à 12 caractères.

2. CRÉEZ UN COMPTE UTILISATEUR

Ne restez pas sur le compte administrateur de votre poste de travail surtout pour naviguer sur internet. En cas d'attaque, votre ordinateur sera moins affecté.

3. METTEZ RÉGULIÈREMENT À JOUR VOTRE POSTE DE TRAVAIL

Système d'exploitation, navigateurs internet, lecteurs PDF, etc... doivent être maintenus à jour pour corriger les vulnérabilités de votre poste de travail.

4. METTEZ À JOUR VOTRE ANTI-VIRUS

Si vous n'avez pas d'antivirus, suivez [ce lien](#) pour télécharger une solution gratuite recommandée.

5. EFFECTUEZ DES SAUVEGARDES RÉGULIÈRES DE VOS DONNÉES

- ▶ Pour éviter de perdre vos données professionnelles en cas d'attaque, sauvegardez-les sur les serveurs ou sites collaboratifs du Département :

[Accès à vos sites collaboratifs](#)

Conseil + : pensez à sauvegarder vos données personnelles sur un autre disque dur.

6. SÉCURISEZ VOTRE WIFI

(Pour cela, rapprochez-vous de votre fournisseur d'accès internet si besoin)

- ▶ Remplacez le mot de passe par défaut de votre BOX par un mot de passe robuste,
- ▶ Paramétrez le protocole de chiffrement par clé WPA2 plutôt que par clé WEP,
- ▶ Modifiez la clé de connexion par défaut (20 caractères),
- ▶ Activez la fonction pare-feu.

7. SÉPAREZ VOS USAGES PERSONNELS DES USAGES PROFESSIONNELS

- ▶ Ne faites pas suivre vos messages électroniques professionnels sur des services de messagerie utilisés à des fins personnelles ;
- ▶ Gardez votre confidentialité : ne stockez pas de données professionnelles sur le cloud privé surtout sur des sites hors Europe (dropbox, google drive, wetransfer, ...);
- ▶ Le stockage de données professionnelles à caractère personnel est **strictement interdit** sur les équipements personnels (exemple : utilisation d'un fichier Excel contenant des données nominatives professionnelles).

8. SOYEZ PRUDENT LORSQUE VOUS OUVREZ VOS MESSAGES ÉLECTRONIQUES

- ▶ N'ouvrez pas les pièces jointes provenant de destinataires inconnus ou dont le titre ou le format paraissent incohérents avec les fichiers que vous envoient habituellement vos contacts. Si vous avez un doute sur l'adresse affichée, abstenez-vous de cliquer ;
- ▶ Ne répondez jamais par courriel à une demande d'informations personnelles ou confidentielles (ex : code confidentiel et numéro de votre carte bancaire...);
- ▶ N'ouvrez pas et ne relayez pas de messages de types chaînes de lettre, mails de soit-disant tirage au sort, alertes virales, etc.

9. TÉLÉCHARGEZ LES PROGRAMMES, LOGICIELS SUR LES SITES OFFICIELS DES ÉDITEURS

Une bonne pratique pour éviter de récupérer un virus ou subir une cyber-attaque est de :

- ▶ Télécharger vos programmes sur les sites officiels des éditeurs (Microsoft, [Acrobat Reader](#), [Mozilla](#), etc.) ;
- ▶ Lancer une analyse antivirus avant de les ouvrir.

10. EN SAVOIR PLUS SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Pour vous former à la sécurité, consultez les nouveaux modules de formation l'ANSSI en cliquant sur le lien suivant <https://www.secnumacademie.gouv.fr/>



Février 2018

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT